

La société par actions simplifiée (SAS), un statut souple et une responsabilité limitée aux apports

Par [Bercy Infos < https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous >](https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous), le 18/08/2020 - [Statuts et fiscalité](#)

La société par actions simplifiée (SAS) se caractérise par une grande souplesse de fonctionnement. Quels sont les avantages d'une SAS ? Comme la créer ? Quel est son régime fiscal et social ?

Sommaire

- ▶ [Qu'est-ce que la SAS ?](#)
- ▶ [Quels sont les avantages de la SAS ?](#)
- ▶ [Comment créer une SAS ?](#)
- ▶ [Quel régime fiscal et social pour une SAS ?](#)

Qu'est-ce que la SAS ?

Dans une société par actions simplifiée (SAS), **les associés fondateurs déterminent librement dans les statuts le capital social et les règles d'organisation de la société**, notamment la nomination et la révocation des dirigeants et les modalités d'adoption des décisions collectives : conditions de quorum et de majorité, droit de veto...

Les apports peuvent être en **numéraire** ou en **nature**. La moitié au moins du montant des apports en numéraire doit être libérée à la constitution, le reste dans les 5 ans.

Certaines décisions doivent néanmoins **obligatoirement être prises collectivement** comme l'approbation des comptes et répartition des bénéfices, la modification du capital social, la fusion, la dissolution de la société, la nomination des commissaires aux comptes... La loi impose le choix d'un président, représentant de la SAS vis-à-vis des tiers.

La désignation d'un commissaire aux comptes dans les SAS n'est pas obligatoire sauf cas particuliers.

Spécificité des SASU

Une SAS peut être constituée d'un ou plusieurs associés, personnes physiques ou morales. Si elle ne comprend qu'un seul associé, elle prend le nom de **société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)**. La responsabilité des actionnaires est limitée aux apports.

Les SASU dont l'associé unique-personne physique assure la présidence, bénéficient de règles de constitution et de fonctionnement allégées. Elles sont par exemple dispensées :

- ▶ d'établir un rapport de gestion chaque année lorsque l'activité ne dépasse pas deux des trois seuils suivants à la clôture d'un exercice social : 4 millions d'euros pour le total du bilan, 8 millions d'euros pour le chiffre d'affaires hors taxes, 50 personnes pour le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice ;
- ▶ de déposer au greffe du tribunal de commerce le rapport de gestion.

La société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), des démarches facilitées

Lire aussi : [Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?](#)

Quels sont les avantages de la SAS ?

- ▶ La **souplesse contractuelle** : liberté accordée aux associés pour déterminer les règles de fonctionnement et de transmission des actions
- ▶ la **simplification** du formalisme dans les SASU
- ▶ la **responsabilité** des associés limitée aux apports
- ▶ la **structure évolutive** facilitant le partenariat
- ▶ la possibilité de constituer une SAS avec **un seul associé** (et donc de créer une filiale à 100 %)
- ▶ la possibilité de **consentir des options de souscription ou d'achat d'actions** aux dirigeants et/ou aux salariés de la société
- ▶ la **crédibilité** vis-à-vis des partenaires (banquiers, clients, fournisseurs)

Attention ! La SAS requiert en revanche :

- ▶ des frais et un formalisme de constitution
- ▶ une grande rigueur dans la rédaction des statuts

Cet article vous intéresse ? Ne manquez aucune info, abonnez-vous à la lettre Bercy infos Entreprises !

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Comment créer une SAS ?

Les statuts de la société doivent être établis par écrit, soit sous seing privé, soit par acte authentique (acte notarié). Toutefois, lorsque le capital social est constitué, en tout ou partie, de biens soumis à publicité foncière, la forme notariale s'impose.

Lors de l'immatriculation, le porteur de projet doit déposer un exemplaire des statuts au [centre de formalités des entreprises \(CFE\)](#), ou directement au greffe, lequel transmettra les statuts par voie dématérialisée au service des impôts. On distingue également selon le régime fiscal des personnes réalisant l'apport et celui des sociétés à qui l'apport est fait.

La création d'une SAS ou d'une [SASU](#) donne lieu à la [publication d'une annonce légale](#).

Lire aussi : [Comment modifier les statuts de votre entreprise ?](#)

Quel régime fiscal et social pour une SAS ?

Les sociétés par actions simplifiée (SAS) sont assimilées aux [sociétés anonymes \(SA\)](#) pour la détermination de leur imposition.

Imposition des bénéfices de la SAS

L'imposition des bénéfices est de droit soumise à l'[impôt sur les sociétés \(IS\)](#). Mais l'option de l'imposition des bénéfices à l'impôt sur le revenu (IR) s'offre aux SAS exerçant par exemple une activité commerciale, artisanale, agricole ou libérale (à l'exclusion de la gestion propre de son patrimoine immobilier ou mobilier) créées depuis moins de 5 ans au moment de l'option. L'option est valable pour 5 exercices sans renouvellement possible.

[En savoir plus sur l'option pour l'impôt sur le revenu](#)

Lire aussi : [À quel centre de formalités des entreprises \(CFE\) devez-vous vous adresser ?](#)

TVA et contribution économique territoriale (CET) de la SAS

La SAS, lorsqu'elle réalise des opérations économiques à titre onéreux, est un assujetti et, à ce titre, est redevable de la [TVA](#). Les règles applicables en matière de déclaration et de paiement de cette taxe diffèrent selon la forme de l'entreprise et son chiffre d'affaires prévisionnel (cas de la création d'entreprise) ou effectif.

[Site de référence : [création](#)]

Les SAS [< <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/reglementation/creation-entreprise/societe-par-actions-simplifiee-sas> > Site de la chambre de commerce de Paris]

Sur le même thème

L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)

La société à responsabilité limitée (SARL)

Thématiques : [Statuts et fiscalité](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page   